

Décret

Générale

modern

Décret n° 2023-213/PR/MI portant naturalisations dans la Nationalité Djiboutienne.

n° 2023-213/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2023

Date de publication
24 juillet 2023

Date du numéro
31 juillet 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est naturalisée dans la nationalité Djiboutienne à compter de la signature du présent décret la personne dont le nom suit : ZINEB HADDAJI née le 02/09/1992 à MEDENIN/TUNISIE, fille de MOHAMED HADDAJI de HABIBA HASSEN, AM N°661 du 26/08/2021, épouse de ALI MOHAMED AHMED CNI N°236599 du 2018. L'acquisition de la nationalité Djiboutienne confère tous les droits et devoirs attachés à celle-ci. Le Ministre de la Justice et des Affaires pénitentiaires et le Ministre de l'Intérieur sont chargés en ce qui concerne de l'application du présent décret qui sera exécuté selon la procédure d'urgence et publié dans le journal officiel.